

**Mémoire dans le cadre des consultations pancanadiennes sur les langues
officielles 2022**

Soumis par :

Société de la francophonie manitobaine



Au :

Ministère du Patrimoine canadien



**Patrimoine Canadian
canadien Heritage**

31 août 2022

Introduction

Du 24 mai au 31 août 2022, le ministère du Patrimoine canadien a mené des consultations pancanadiennes pour solliciter les opinions et les considérations des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) du Canada, et ce, afin d’informer le développement de sa nouvelle stratégie quinquennale en matière des langues officielles — le *Plan d’action pour les langues officielles* (PALO) 2023-2028. Visant l’égalité réelle entre le français et l’anglais, le nouveau PALO arrive à un moment où plusieurs études — y compris le recensement 2021 de Statistiques Canada — démontrent un recul du français partout au Canada.

Ce mémoire vise à partager les perspectives de la Société de la francophonie manitobaine (SFM) — l’organisme porte-parole de la communauté d’expression française à l’échelle de la province. Les propos reflètent l’allocution que notre présidente du conseil d’administration, Angela Cassie, a présentée lors de la consultation à Winnipeg le 26 mai 2022, ainsi que les aspirations de notre communauté telles qu’énoncées dans notre [Plan stratégique communautaire](#).

Nous tenons à remercier la ministre du Patrimoine canadien, l’honorable Ginette Petitpas Taylor, ainsi que son équipe pour son leadership et son engagement afin de développer un nouveau PALO qui reflète les vrais besoins des communautés francophones en situation minoritaire, et ce, en passant par une écoute active et intentionnée à l’égard de nos organismes.

Priorités de la communauté d’expression française du Manitoba

1. Modernisation de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) : une étape essentielle à la mise en œuvre du nouveau PALO

Le projet de loi C-13 visant à moderniser la *Loi sur les langues officielles* constitue une nette amélioration à la Loi actuellement en vigueur, ainsi qu’au projet de loi C-32 déposé en juin 2021. Il contient des dispositions ambitieuses afin de protéger et de promouvoir le français partout au pays, compte tenu du statut minoritaire de cette langue au Canada et en Amérique du Nord et de sa vulnérabilité face à la langue et la culture dominante, celle de l’anglais.

Notamment, nous voyons le renforcement des pouvoirs du Commissariat aux langues officielles d’un très bon œil et comme une mesure nécessaire qui aura des retombées positives et significatives dans la mesure où le Commissaire peut intervenir et provoquer un redressement.

De plus, la nouvelle responsabilité du Conseil du Trésor en matière de l'élaboration des principes d'application de certaines parties de la Loi est également un élément important. Ces mesures feront en sorte qu'il soit possible d'assurer une mise en œuvre davantage cohérente dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental fédéral.

En outre, le projet de loi veut fixer de nouveaux objectifs, cibles et indicateurs pour augmenter les niveaux d'immigration francophone, ce qui est nécessaire pour assurer la vitalité de nos communautés francophones en situation minoritaire. Cela permettrait également de combler la sévère pénurie de main-d'œuvre francophone que nous vivons et qui, malgré notre résilience linguistique et culturelle, contribue à l'assimilation rampante parmi nos CLOSM.

S'il ne faut pas se reposer sur nos lauriers, comme l'a souligné la ministre par voie de communiqué en mars 2022, nous sommes persuadés que le projet de loi C-13 doit maintenant être adopté afin d'avancer ensemble et d'un pas certain vers la pleine mise en œuvre de la Loi. Le gouvernement fédéral peut toujours compter sur la SFM comme partenaire dans cet effort et afin d'assurer la vitalité et la pérennité de la francophonie manitobaine et canadienne dans toute sa diversité.

2. Diversité, équité et inclusion

Le gouvernement fédéral, par le biais de son *Plan d'action pour les langues officielles*, s'engage à faire en sorte que tous les Canadiens puissent s'épanouir dans la langue officielle de leur choix. Nous sommes solidaires de cet objectif et nous avons de nombreuses initiatives qui nous aident à nous en rapprocher. Toutefois, nous reconnaissons que certains groupes ont historiquement été marginalisés ou sous-représentés et continuent parfois à l'être pour des raisons systémiques. Tout comme nos partenaires du gouvernement fédéral, la communauté d'expression française du Manitoba s'est engagée à éliminer ces barrières souvent invisibles pour devenir plus inclusive.

En effet, comme dans toute communauté, la francophonie manitobaine est dynamique et rassemble toute une diversité de personnes dont l'identité linguistique et culturelle d'expression française se trouve souvent à l'intersection des autres identités — la race, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre, le statut socio-économique, etc. — qui les habitent et qui contribuent à déterminer leur rapport de force au sein de notre communauté. Cela signifie que notre communauté sera toujours incomplète si nous n'appliquons pas la lentille intersectionnelle lorsque nous travaillons à la réalisation de nos objectifs communs.

À ce titre, nous pensons que le gouvernement fédéral doit faire preuve de souplesse dans la manière dont il apporte son soutien aux communautés linguistiques minoritaires. En particulier, nous aimerions voir davantage de soutien pour les initiatives qui s'attaquent aux problèmes résultant du racisme systémique, celles visant la réconciliation avec les peuples autochtones, ainsi que celles voulant rendre les CLOSM plus inclusives. Ces initiatives se retrouvent souvent sous la responsabilité d'autres ministères qui n'appliquent pas toujours la lentille francophone aux programmes de financement pour bien refléter l'intersection des identités.

3. Immigration

Comme mentionné, l'inclusion prévue d'objectifs, de cibles et d'indicateurs en immigration francophone dans le projet de loi C-13 est significative. La cible de 4,4 % d'immigration francophone hors Québec devrait être revue à la hausse dans le cadre du PALO, et ce, afin de compenser les années de cibles non atteintes. Puisqu'il existe plus de 321 millions de francophones dans le monde entier, il est évident que les obstacles liés au recrutement d'immigrants francophones ne sont pas au niveau de l'offre de candidats potentiels. Nous nous préoccupons notamment des biais existants et potentiels qui semblent entrer en jeu dans l'approbation des candidatures provenant de l'Afrique sub-saharienne et des Antilles.

À notre avis, compte tenu de la pénurie actuelle de la main-d'œuvre, la nouvelle cible doit être accompagnée de mesures concrètes pour s'assurer que celle-ci soit atteinte et pour améliorer l'insertion professionnelle des nouveaux arrivants. De plus, elle doit inclure une évaluation approfondie du système d'immigration afin d'identifier les barrières inutiles à l'entrée au pays, à l'éducation et à la reconnaissance des acquis des candidats francophones.

Pour assurer la rétention des immigrants francophones dans nos CLOSM, il est également important de leur fournir tous les outils nécessaires à leur établissement dans leur société d'accueil. Cela inclut des outils d'intégration sociale, tels qu'un réseau d'accueil, des services adaptés à leurs besoins ainsi que du financement ciblé pour développer une offre diversifiée de programmation artistique qui est culturellement pertinente pour tous et qui favorise les échanges et la découverte mutuelle des cultures francophones dans toutes leurs expressions.

Nous aimerions reconnaître le travail extraordinaire de l'Accueil francophone ces dernières années en matière de l'aide à l'établissement des immigrants francophones au Manitoba. Il s'agit d'un exemple de ce qui peut se produire lorsque les organismes communautaires des CLOSM

travaillent de près avec leurs partenaires gouvernementaux afin de sonder la communauté et de développer de nouveaux outils qui répondent directement aux besoins. En effet, nous sommes persuadés que la collaboration est de loin l'arme la plus puissante pour bien contrecarrer les nombreux défis qui rendent notre langue officielle toujours plus fragile.

4. Pénurie de personnel enseignant et en petite enfance

Bien que le continuum de l'éducation relève de compétence provinciale, le gouvernement fédéral a démontré à maintes reprises qu'il est prêt à jouer un rôle clé dans ce domaine. Il a fait des investissements positifs pour améliorer la qualité des services en petite enfance et aux niveaux scolaire et postsecondaire, et ce, tout en favorisant l'équivalence réelle entre les systèmes d'éducation francophone et anglophone.

Cela dit, nos communautés continuent à souffrir d'une pénurie d'enseignants et de personnel dans les centres de la petite enfance qui ont des impacts majeurs sur toute perspective de croissance pour notre francophonie canadienne. Le leadership et l'appui du fédéral pour recruter, former et retenir la nouvelle génération de personnel enseignant et en petite enfance sont tout à fait critiques pour la survie de nos CLOSM, car il est parfois difficile de faire comprendre aux provinces la valeur de l'éducation en français et du besoin d'équité envers notre continuum.

Nous espérons voir des mesures concrètes dans le prochain PALO afin de nous mettre dans une meilleure position pour répondre à ces enjeux. De plus, nous sommes d'avis que les appuis du gouvernement fédéral pour augmenter le nombre de places en petite enfance, pour obtenir des infrastructures équitables pour les écoles francophones, pour améliorer l'accès aux programmes d'immersion ainsi que pour appuyer nos établissements postsecondaires doivent être maintenus et bonifiés dans le cadre du nouveau *Plan d'action sur les langues officielles 2023-2028*.

5. Arts, culture et patrimoine

Les arts, la culture et le patrimoine sont une partie indivisible de l'identité et de l'expression francophones dans les CLOSM. Ils représentent des dimensions essentielles de notre identité et jouent un rôle majeur dans son plein épanouissement. Comme l'avait indiqué l'auteure franco-manitobaine, Gabrielle Roy : « *Nous connaissons-nous seulement un peu nous-mêmes, sans les arts ?* ». Le ministère du Patrimoine canadien a identifié la revitalisation des arts, de la culture et du patrimoine comme une priorité pour le Canada postpandémie. Cela doit s'étendre à nos

communautés francophones en situation minoritaire, pour qui la pandémie a représenté un nouveau facteur de risque à notre résilience identitaire et communautaire.

Si la pandémie a mis en évidence un autre fait important, c'est bien le lien intrinsèque entre les arts et la santé mentale. Vu les effets dévastateurs de la pandémie sur le secteur des arts et de la culture, qui sera parmi les derniers à reprendre son essor, il est essentiel de mettre l'accent sur la production locale afin de donner l'occasion à nos communautés de se voir et de s'entendre, que ce soit sur un écran, dans nos écouteurs, en format papier ou sur la scène. Un projet comme celui de Web Ouest, appuyé par Patrimoine canadien, répond directement à ce besoin de produire, de consommer et de se voir reflétés dans les arts produits ici dans le Nord et l'Ouest canadien et en français. Nous remercions le ministère de son engagement sur ce projet.

Enfin, il est important de reconnaître aussi le lien essentiel entre les infrastructures adéquates et la vitalité de nos institutions culturelles. Une de ces institutions phares de l'Ouest canadien est le Centre culturel franco-manitobain (CCFM). Comme plusieurs centres culturels partout au pays, le centre a besoin d'un renouvellement de ses infrastructures pour mieux servir la population, être plus accessible, plus moderne et sécuritaire. Les fonds d'infrastructures que gère Patrimoine canadien aident à rehausser la qualité de l'expérience des usagers de ces établissements. Cependant, les fonds majeurs, gérés par Infrastructure Canada, doivent aussi être assujettis à une lentille francophone pour équilibrer leurs impacts entre les communautés de langues officielles.

6. Juges et juristes bilingues

L'accès à la justice en français est un enjeu fondamental en ce qui concerne l'application de nos droits constitutionnels à l'égalité et d'un traitement équitable fondé sur la dignité et le respect. Malheureusement, la situation actuelle n'est pas équitable. Par exemple, la Division de la famille de la Cour du Banc de la Reine n'a aucun juge avec les connaissances suffisantes du français pour entendre une cause dans la langue de la minorité. Ceci occasionne des retards importants et se traduit par un accès limité et inégal à la justice pour les francophones du Manitoba, dont bon nombre sont unilingues et parfois vulnérables, comme le souligne cet [article récent](#) sur l'expérience d'une victime de violence conjugale qui n'arrivait pas à obtenir des services adéquats en français — sa seule langue officielle parlée.

S'il va sans dire que la situation est urgente, cela est d'autant plus vrai dans la mesure où le juge en chef de la Cour d'appel du Manitoba, Richard Chartier, prend sa retraite à l'automne 2022 et

que les juges Monnin et Beard y siègent à titre de juges surnuméraires. De plus, quoi qu'il y a deux juges à la Division générale de la Cour du Banc de la Reine pouvant entendre des causes en français, les autres juges bilingues n'ont soit pas le temps d'entendre de nombreuses causes ou y siègent également à titre de juges surnuméraires. Le nouveau PALO doit inclure des mesures concrètes afin d'améliorer l'accès à la justice en français dans les CLOSM, y compris la nomination d'un nombre suffisant de juges bilingues.

Heureusement, les modifications récentes à la *Loi sur le divorce* garantissant à toute personne le droit fondamental d'utiliser la langue officielle de son choix font preuve de la vision du gouvernement fédéral afin d'améliorer l'accès à la justice dans les deux langues officielles. Cela dit, encore plus doit être fait pour améliorer la situation. Cela comprend des appuis ciblés afin d'assurer une relève générationnelle de juristes d'expression française ici au Manitoba. Nous sommes notamment fiers du travail que fait le Centre canadien de français juridique (CCFJ), organisme national situé à Saint-Boniface, afin d'offrir de la formation à ceux et celles voulant améliorer leurs compétences linguistiques en français juridique.

7. Accès aux services de langue française

L'un des rôles les plus importants que joue le gouvernement fédéral en ce qui concerne l'appui aux langues officielles est celui d'établir et d'entretenir des relations positives avec les provinces et les municipalités pour le bien-être nos communautés en situation minoritaire. Pour ce faire, il est important pour nos communautés d'être consultées lors de la formulation des ententes bilatérales avec les différents gouvernements afin d'améliorer l'offre de services dans les CLOSM, ainsi que lors du développement de politiques qui ont un impact sur leurs obligations.

Puisque l'accès aux services en français est essentiel pour la vitalité et la pérennité de nos communautés de langue minoritaire, le nouveau PALO devrait également appuyer l'augmentation des services en français ainsi que la qualité et l'accessibilité de ces services à tous les niveaux, y compris un meilleur appui auprès des administrations municipales francophones ou bilingues en milieu minoritaire. La crise sanitaire a démontré les risques à la santé et à la sécurité des francophones quand les services de langue française ne sont pas accessibles, ou ne sont pas disponibles dans un délai raisonnable. Une collaboration plus étroite entre les gouvernements pourrait mener à une meilleure prestation de services essentiels pour les francophones en situation minoritaire.

Conclusion

Il va sans dire que le renouvellement du *Plan d'action sur les langues officielles* et les consultations qui en découlent offrent une belle occasion pour nos organismes communautaires d'avoir leur mot à dire sur un plan qui aura un impact réel et direct sur l'évolution de nos communautés.

Les sept champs d'action prioritaires présentés dans ce mémoire révèlent des besoins que, si satisfaits avec des mesures concrètes et des stratégies ciblées dans le prochain PALO, pourraient avoir un impact déterminant sur l'avenir de la francophonie canadienne dans toute sa diversité.

Nous espérons que ce mémoire servira d'outil afin de guider la réflexion du ministère alors qu'il poursuit le déploiement de sa stratégie pour assurer l'égalité réelle entre le français et l'anglais. Sachez que vous pouvez toujours compter sur la SFM comme partenaire dans cette démarche.